ABM FORMATION
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation : 8 Impasse des Poiriers
85220 LA CHAPELLE HERMIER
922 085 840 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE CLÔTURE DE LIQUIDATION DU 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 décembre,
A 10 heures,

Les associés de la Société ABM FORMATION, Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du liquidateur.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Americo BENTO, en sa qualité de liquidateur de la Société.

Monsieur Maxime BENTO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- le compte définitif de la liquidation,
- les attestations de régularité fiscale et sociale,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Approbation des résolutions portant attribution aux associés,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture des attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, prend acte que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les opérations de liquidation et le compte définitif, tel qu'il est présenté, faisant ressortir un solde positif de 4,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le reliquat actif du compte de liquidation de la Société ne s'élevant qu'à 4,00 euros, est inférieur au montant du capital social et ne permet pas le remboursement intégral du montant nominal des actions ; en conséquence, chaque associé ne percevra qu'une somme correspondant proportionnellement à la différence entre cette somme et le montant des actions, soit la somme de 0,04 euro par action.

L'Assemblée Générale décide la répartition du reliquat actif du compte de liquidation entre les associés et confère tous pouvoirs au liquidateur à l'effet du procéder à ce remboursement partiel et définitif et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les opérations de liquidation de la Société sont terminées, donne quitus entier et sans réserve au liquidateur, et lui accorde décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence des décisions qui précèdent, prononce la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale de la société cesse d'exister à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Americo BENTO

Signé par Americo BENTO
Le 28/02/25
ID: tx_aDQA5vLD7l9Q
Signed with Universign

Le secrétaire
Monsieur Maxime BENTO

Signé par Maxime BENTO
Le 05/03/25
ID: tx_aDQA5vLD7l9Q
Signed with Universign